



# Comptes annuels 2022

Ce document est une traduction. Pour toute question d'interprétation, c'est le document original en allemand qui fait foi.

# Table des matières

Page

<b>Avant-propos</b>	<b>3</b>
<b>Comptes annuels</b>	<b>5</b>
<b>Annexe</b>	<b>8</b>
1 Bases et organisation .....	8
1.1 <i>Forme juridique et but</i> .....	8
1.2 <i>Enregistrement selon la LPP et fonds de garantie</i> .....	8
1.3 <i>Actes et règlements</i> .....	8
1.4 <i>Organe suprême, direction et droit de signature</i> .....	9
1.5 <i>Experts, organe de révision, conseillers, autorité de surveillance</i> .....	9
1.6 <i>Employeurs affiliés</i> .....	9
2 Membres actifs et rentiers .....	10
2.1 <i>Assurés actifs</i> .....	10
2.2 <i>Bénéficiaires de rente</i> .....	11
3 Nature de l'application du but .....	12
3.1 <i>Explication du règlement de prévoyance et des plans de prévoyance</i> .....	12
3.2 <i>Financement, méthodes de financement</i> .....	12
3.3 <i>Autres informations sur l'activité de prévoyance</i> .....	12
4 Principes d'évaluation et de présentation des comptes et permanence .....	13
4.1 <i>Validation des comptes au regard de la norme Swiss GAAP RPC 26</i> .....	13
4.2 <i>Principes comptables et d'évaluation</i> .....	13
4.3 <i>Modification des principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes</i> .....	13
5 Risques actuariels / couverture des risques / degré de couverture .....	14
5.1 <i>Nature de la couverture des risques, réassurances</i> .....	14
5.2 <i>Explications des actifs et passifs de contrats d'assurance</i> .....	14
5.3 <i>Développement et rémunération des avoirs-épargne en primauté des cotisations</i> .....	14
5.4 <i>Total des avoirs de vieillesse selon la LPP</i> .....	14
5.5 <i>Développement du capital de couverture pour les retraités</i> .....	15
5.6 <i>Composition, évolution et explication des provisions techniques</i> .....	15
5.7 <i>Résultat de la dernière expertise actuarielle</i> .....	16
5.8 <i>Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel</i> .....	16
5.9 <i>Ajustement des bases techniques</i> .....	16
5.10 <i>Degré de couverture selon l'art. 44 OPP 2</i> .....	16
En tenant compte des actifs et passifs des contrats d'assurance, le taux de couverture est de 111,5%...	16
6 Précisions relatives aux placements et au résultat net des placements .....	17
6.1 <i>Organisation de l'activité de placement, conseillers en placement et gestionnaires des placements, règlement de placement</i> .....	17
6.2 <i>Sollicitation des extensions (art. 50 al. 4 OPP 2) avec établissement concluant de la sécurité et de la répartition du risque (art. 50 al. 1 à 3 OPP 2)</i> .....	18
6.3 <i>Objectifs et calcul de la réserve de fluctuation de valeur</i> .....	18
6.4 <i>Présentation des placements par catégories</i> .....	19
6.5 <i>Instruments financiers dérivés en cours (ouverts)</i> .....	21
6.6 <i>Engagements de capital ouverts</i> .....	21
6.7 <i>Valeur de marché et co-contractants des titres en securities lending (prêt de titres)</i> .....	21
6.8 <i>Précisions relatives au résultat net des placements</i> .....	22
6.9 <i>Précisions relatives aux frais de gestion de la fortune</i> .....	23
6.10 <i>Précisions relatives aux placements auprès de l'employeur</i> .....	25
7 Précisions relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation.....	26
7.1 <i>Bilan</i> .....	26
7.2 <i>Compte d'exploitation</i> .....	26
8 Exigences de l'autorité de surveillance.....	28
9 Autres informations sur la situation financière .....	28
9.1 <i>Rétrocessions</i> .....	28
9.2 <i>Mise en gage d'actifs</i> .....	28
10 Événements postérieurs à la date de clôture du bilan.....	28
<b>Rapport de l'organe de révision</b>	<b>29</b>

## Avant-propos

### Environnement

Début 2022, le monde s'est réveillé de la pandémie de COVID-19, affichant un regain d'optimisme. Les réservations de voyages ont repris et les gens se sont préparés à vivre comme avant la pandémie. Mais fin février, l'invasion de l'Ukraine par la Russie a rapidement mis un terme à cette «euphorie». De nouvelles problématiques sont apparues: pénurie d'énergie, goulots d'étranglement dans les chaînes d'approvisionnement, boycotts contre la Russie, hausse des prix de l'énergie et, par conséquent, augmentation de l'inflation dans de nombreux pays. Le terme de renchérissement, presque oublié au cours des dernières décennies, se trouvait à nouveau sur toutes les lèvres.

Les marchés financiers ont donc réagi négativement aux incertitudes qui en ont résulté et les banques centrales ont abandonné, en cours d'année, leur politique de taux d'intérêt négatifs. L'automne 2022 s'est ainsi placé sous le signe du revirement des taux d'intérêt, la lutte contre l'inflation étant prioritaire.

Dans le secteur du transport aérien, si les nouvelles incertitudes ont entraîné de nouvelles restrictions dans certains pays, le nombre de voyages réservés a néanmoins fortement augmenté. Fin 2022, les aéroports suisses enregistraient des arrivées et des départs équivalant à 85% du niveau d'avant la pandémie, ce qui a permis à l'entreprise fondatrice Swissport de relancer, au printemps, son recrutement de collaborateurs sur les 3 sites suisses. La plupart de ces recrutements se sont cependant faits par l'intermédiaire d'agences de recrutement, entraînant ainsi une faible augmentation réelle du nombre d'actifs au sein de la PVS (3013 début 2022 à 3081 à la fin de l'année).

Au cours de l'été 2022, les conflits sociaux sur le site de Zurich ont abouti à une nouvelle CCT. Les points clés de la prévoyance du personnel n'en ont pour autant pas été modifiés.

### Prévoyance professionnelle Swissport

La mise en application du nouveau règlement de prévoyance ainsi que des plans de prévoyance de la PVS n'a réellement eu lieu qu'en 2022. Le modèle développé en 2021 comprenant les éléments «modernes» (réduction de la déduction de coordination, début de l'épargne à l'âge de 20 ans, augmentation de l'âge de la retraite à 65 ans) a fait ses preuves et seules des modifications rédactionnelles ont été apportées afin d'en améliorer la compréhension.

Le revirement des taux d'intérêt a entraîné un arrêt des travaux en faveur d'un modèle de participation des retraités. Le conseil de fondation pense que des points tels que la compensation du renchérissement pour les retraités ou les adaptations du taux d'intérêt technique (désormais vers le haut) seront au centre des discussions dans un avenir proche.

### Annexes:

2022 a été une année compliquée sur les marchés financiers. Les différentes crises ont fait chuter aussi bien les marchés des actions que ceux des obligations. Le rendement moyen des placements des caisses de pension suisses était d'environ moins 10% (source: CS indice des caisses de pension). Grâce à la politique de placement conservatrice de la PVS, la perte annuelle a pu être maintenue à un niveau relativement bas de moins 5,85%.

Cette performance est principalement due aux bons rendements de l'immobilier. La part de l'immobilier dans la fortune totale est passée de 37,4% à 41,6% en 2022, du fait principalement de la perte de valeur des actions et des obligations. Cette évolution sortant du cadre de la stratégie de placement, elle donnera lieu à des discussions en 2023.

#### Rendement et taux de couverture:

Le rendement négatif a fait chuter les réserves de fluctuation de valeur de 160 millions de CHF fin 2021 à 90 millions de CHF fin 2022.

La PVS a clôturé l'année 2022 avec un taux de couverture de 111,5% (2021: 120,1%).

#### Rémunération du capital vieillesse :

Compte tenu de son rendement annuel négatif, le Conseil de fondation a décidé de rémunérer l'ensemble du capital vieillesse au taux minimal de 1% fixé par le Conseil fédéral.

#### Mutations au sein du Conseil de fondation

Ralf Mueller, représentant de longue date des salariés à Genève, a pris sa retraite à la mi-2022. Après son élection en mai, Charlotte Bruttomesso a pris ses fonctions de membre du Conseil de fondation en milieu d'année. Fin septembre, Christian Goepfert, représentant des salariés à Bâle, a quitté Swissport. Françoise Wehrle-Chkhartishvili a été élue tacitement comme nouvelle représentante de Bâle au sein du Conseil de fondation.

#### Perspectives

Les signes pour 2023 sont encore difficiles à interpréter. Une nouvelle reprise se dessine dans le secteur du transport aérien. Cela devrait faire augmenter le nombre d'assurés actifs de la PVS d'environ 100 à 200 actifs cette année.

Les marchés financiers sont toujours aussi volatils. Les effets de la reprise du CS par UBS, décidée fin mars 2023, ne peuvent pas encore être chiffrés avec certitude. Ce qui est sûr, c'est que la PVS perdra une relation bancaire, puisque le CS, UBS et la Banque cantonale de Zurich étaient ses principaux partenaires commerciaux. La perte de valeur des titres CS détenus par la PVS dans les compartiments de l'indice a été calculée à 0,1% de la somme totale des placements.

La fin des taux d'intérêt négatifs soulève également la question d'une augmentation du taux d'intérêt technique. La PVS attendra néanmoins de constater les évolutions des prochains mois avant de procéder à une éventuelle augmentation.

Le Conseil de fondation se penchera certainement sur les effets du renchérissement sur les rentes. Le résultat des placements déterminera la marge de manœuvre laissée pour compenser le renchérissement. Différents modèles sont également possibles et devront être discutés en cours d'année.

2022 a une fois de plus été une année challenge, non plus du fait de la pandémie, mais des marchés financiers principalement. Je remercie à cet égard tous ceux qui ont contribué à faire naviguer la PVS en toute sécurité tout au long de l'année, malgré les pertes.

Roland Etter  
Président du Conseil de fondation

## Comptes annuels 2022

<b>BILAN</b>	An- nexe de réfé- rence	<b>31 décembre 2022 CHF</b>	<b>31 décembre 2021 CHF</b>
<b>ACTIFS</b>			
<b>Placements</b>	6.4	<b>868 177 082</b>	<b>962 830 149</b>
Liquidités et placements sur le marché monétaire		5 515 594	5 654 586
Créances à l'égard de l'employeur	6.10	2 047 043	2 089 506
Créances à l'égard de tiers	7.1.1	2 614 996	2 251 703
Obligations CHF		85 838 791	111 249 593
Obligations ME reste du monde		3 200 613	45 801 527
Obligations ME Corp ex CH		19 852 685	24 078 387
Obligations USD (y compris couverture de change)		31 890 464	36 242 550
Obligations Marchés émergents		0	7 524 450
Prêts hypothécaires	6.4.1	63 958 500	65 655 500
Actions Suisse		86 788 019	107 180 296
Actions Europe (y c. couverture de change)		48 751 186	51 491 681
Actions Amérique du Nord		17 550 777	0
Actions Pacifique (y compris couverture de change)		26 997 437	12 625 826
Actions Développement durable (y c. couverture de change)		74 511 021	90 688 233
Actions Marchés émergents		9 090 437	11 235 662
Immobilier Suisse	6.8.1	361 456 637	360 262 381
Private Equity		1 326 300	1 326 300
Commodities		26 786 582	27 471 968
<b>Compte de régularisation actif</b>	7.1.2	<b>9 377 096</b>	<b>9 379 766</b>
<b>Total Actifs</b>		<b>877 554 178</b>	<b>972 209 915</b>
<b>PASSIFS</b>			
<b>Engagements</b>		<b>9 416 162</b>	<b>14 251 447</b>
Prestations de libre passage		8 031 989	11 096 532
Versements pour la propriété du logement / divorce		103 921	0
Prestations en capital		1 189 631	3 084 189
Autres dettes	7.1.3	90 621	70 726
<b>Compte de régularisation passif</b>	7.1.4	<b>211 482</b>	<b>213 505</b>
<b>Capitaux de prévoyance et provisions techniques</b>		<b>778 306 846</b>	<b>797 627 444</b>
Capital de prévoyance assurés actifs	5.3	339 938 515	363 108 854
Capital de prévoyance bénéficiaires de rentes	5.5	420 017 605	416 905 590
Provisions techniques	5.6	18 350 726	17 613 000
<b>Réserve de fluctuation de valeur</b>	6.3	<b>89 619 688</b>	<b>160 117 519</b>
<b>Capital de la fondation, fonds libres/découvert</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total Passifs</b>		<b>877 554 178</b>	<b>972 209 915</b>

**COMPTE D'EXPLOITATION**

	Annexe	<b>2022</b>	<b>2021</b>
	Annexe	CHF	CHF
<b>Cotisations et apports ordinaires et autres</b>		<b>25 774 392</b>	<b>28 634 572</b>
Cotisations d'épargne des employés		10 033 974	10 448 827
Cotisations d'épargne de l'employeur		10 693 912	12 853 609
Cotisations de risque des salariés		2 148 705	2 178 672
Cotisations de risque de l'employeur		2 147 339	2 182 752
Primes uniques et rachats	7.2.1	752 062	965 836
Versements de la caisse de pension		3 000	0
Aide fonds de garantie		- 4 600	4 876
<b>Prestations d'entrée</b>		<b>10 938 660</b>	<b>4 618 150</b>
Apports de libre passage		10 238 789	3 879 166
Remboursement de versements anticipés pour propriété du logement / divorce	7.2.2	699 871	738 984
<b>Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée</b>		<b>36 713 052</b>	<b>33 252 722</b>
<b>Prestations réglementaires</b>		<b>- 31 779 350</b>	<b>- 47 780 899</b>
Rentes de vieillesse		- 20 641 352	- 19 417 755
Rentes de survivants		- 833 615	- 786 818
Rentes d'invalidité		- 1 151 023	- 1 044 640
Rentes pour enfants	7.2.3	- 287 421	- 250 894
Prestations en capital à la retraite		- 8 865 939	- 24 730 044
Prestations en capital au décès et à l'invalidité		0	- 1 543 828
Prestations en capital au décès Retraités		0	- 6 920
<b>Prestations de sortie</b>		<b>- 37 752 433</b>	<b>- 39 105 833</b>
Prestations de libre passage en cas de sortie		- 37 047 227	- 37 488 920
Versements anticipés pour la propriété du logement / le divorce	7.2.4	- 705 206	- 1 616 913
<b>Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés</b>		<b>- 69 531 783</b>	<b>- 86 886 733</b>
<b>Variation des capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de cotisations</b>		<b>19 320 598</b>	<b>10 824 828</b>
Dissolution de capitaux de prévoyance assurés actifs	5.3	26 522 350	77 495 304
Constitution de capitaux de prévoyance rentiers	5.5	- 3 112 015	- 41 168 476
Constitution de provisions techniques	5.6	- 737 726	- 6 534 107
Rémunération du capital d'épargne	5.3	- 3 352 011	- 18 967 893
<b>Produits de prestations d'assurance</b>		<b>2 772 656</b>	<b>1 075 759</b>
<b>Charges d'assurance</b>		<b>- 2 292 867</b>	<b>- 2 415 014</b>
Primes de risque		- 2 044 242	- 2 151 744
Primes pour frais		- 100 999	- 106 590
Cotisations au fonds de garantie		- 147 626	- 156 680
<b>Résultat net de l'activité d'assurance</b>		<b>- 13 018 344</b>	<b>- 44 148 439</b>

	Annexe	2022	2021
	Annexe	CHF	CHF
<b>Résultat net des placements</b>	6.8.2	<b>- 56 323 871</b>	<b>65 143 631</b>
Résultat des liquidités et placements sur le marché monétaire		33 864	- 209 719
Résultat des obligations CHF		- 12 422 598	- 2 585 024
Résultat des obligations ME reste du monde		- 1 868 624	1 116 950
Résultat des obligations ME Corp ex CH		- 3 974 010	- 510 116
Résultat des obligations USD (y compris couverture de change)		- 4 839 233	1 108 367
Résultat des obligations Marchés émergents		- 296 534	- 394 771
Résultat des prêts hypothécaires		633 534	696 171
Résultat des actions Suisse		- 19 690 370	20 160 841
Résultat des actions Europe (y compris couverture de change)		- 1 924 869	5 876 331
Résultat des actions Amérique du Nord (y compris couverture de change)		- 4 470 476	0
Résultat des actions Pacifique (y compris couverture de change)		- 1 218 076	1 203 759
Résultat des actions Développement durable (y compris couverture de change)		- 14 228 716	17 575 612
Résultat des actions Marchés émergents		- 2 056 509	56 760
Résultat immobilier Suisse	6.8.1	11 995 855	24 219 127
Résultat Private Equity		36 474	38 065
Résultat Commodities		- 661 976	- 1 647 305
frais administratifs des placements	6.9	- 1 286 775	-1 496 422
Intérêts sur prestations de libre passage		- 84 832	- 64 994
<b>Autres produits</b>		<b>6 005</b>	<b>3 068</b>
<b>Autres charges</b>	7.2.5	<b>- 296 175</b>	<b>- 296 175</b>
<b>frais administratifs</b>	7.2.6	<b>- 865 446</b>	<b>- 960 981</b>
Administration générale		- 734 002	- 811 277
Organe de révision et expert en matière de prévoyance professionnelle		- 111 800	- 128 889
Autorités de surveillance		- 19 644	- 20 815
<b>Excédent des produits/charges avant constitution de la réserve de fluctuation de valeur</b>		<b>- 70 497 831</b>	<b>19 741 104</b>
<b>Dissolution / Constitution des réserves de fluctuation de valeur</b>	6.3	<b>70 497 831</b>	<b>- 19 741 104</b>
<b>Excédent des produits/charges</b>		<b>0</b>	<b>0</b>

Les valeurs indiquées sont arrondies mathématiquement, de sorte que le total peut différer de la somme des valeurs individuelles.

## Annexe

### 1 Bases et organisation

#### 1.1 Forme juridique et but

«Personalvorsorge Swissport » (PVS) est l'une des fondations créées par Swissport International AG au sens de l'article 80 et suivants CC, de l'art. 331 CO et de l'art. 48, al. 2 LPP. La fondation est domiciliée à Swissport International AG à Opfikon. Elle est soumise à la surveillance prévue par la loi.

Le but de Personalvorsorge Swissport est de fournir aux employés de la société fondatrice et des entreprises étroitement liées à cette dernière sur le plan économique ou financier, ainsi qu'à leurs proches et à leurs survivants, la prévoyance professionnelle prévue par la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle (LPP) et ses dispositions exécutoires aux fins de protection contre les conséquences économiques de la vieillesse, de la mort et de l'invalidité.

#### 1.2 Enregistrement selon la LPP et fonds de garantie

L'institution de prévoyance a été inscrite au registre cantonal de la prévoyance professionnelle du canton de Zurich, conformément à la décision en constatation du 24 février 2004, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2004, sous le numéro ZH 1377. L'institution de prévoyance est soumise à la loi sur le libre passage et, par conséquent, affiliée au fonds de garantie.

#### 1.3 Actes et règlements

La fondation a été créée par acte authentique du 15 septembre 2003 et inscrite, le 14 novembre 2003, au Registre du commerce du canton de Zurich.

#### Règlements

Règlement	adopté le	valable à partir du
Règlement de prévoyance	25 novembre 2021	1 <sup>er</sup> janvier 2022
Annexe 1 et 2 (TdC et montants limites)	25 novembre 2021	1 <sup>er</sup> janvier 2022
Plan de prévoyance Plan de base Salaire mensuel	25 novembre 2021 1 <sup>er</sup> juin 2021	1 <sup>er</sup> janvier 2022 1 <sup>er</sup> janvier 2022
Plan de prévoyance Plan complémentaire Plan de prévoyance Salaire horaire	10 mars 2022	1 <sup>er</sup> janvier 2022
Règlement sur les liquidations partielles	24 novembre 2009	25 février 2010
Règlement des provisions et des réserves de fluctuation	25 novembre 2021	31 décembre 2021
Règlement d'organisation	22 septembre 2022	22 septembre 2022
Règlement électoral	2 juin 2022	1 <sup>er</sup> juillet 2022
Règlement de placement (y compris annexes I, II et III)	15 novembre 2022	1 <sup>er</sup> décembre 2022
Directives hypothécaires (hypothèques variables et fixes)	15 novembre 2022	15 novembre 2022

#### 1.4 Organe suprême, direction et droit de signature

Le Conseil de fondation, au 31 décembre 2022, était composé des membres suivants :

Représentants de l'employeur		Représentants des employés / Mandat du 1 <sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2025	
Roland Etter	Président*	Christian Goepfert	Membre* jusqu'au 30 septembre 2022
Heinrich-Josef Giesen	Membre*	Ralf Mueller	Vice-président* jusqu'au 30 juin 2022
Peter Lamprecht <sup>1)</sup>	Membre* depuis le 1 <sup>er</sup> novembre 2019	Matthias Schmidli <sup>1)</sup>	Vice-président* depuis le 1 <sup>er</sup> juillet 2019
		Charlotte Bruttomesso	Membre* depuis le 1 <sup>er</sup> juillet 2022
		Françoise Wehrle-Chkhartishvili	Membre* depuis le 1 <sup>er</sup> octobre 2022

<sup>1)</sup> Membre du comité de placement

#### Direction

Patrick Achermann                      Directeur\*  
Claudia Sommer                      Conseillère à la clientèle  
Cécile Holdener                      Comptable\*

\*Autorisation de signature collective à deux

#### 1.5 Experts, organe de révision, conseillers, autorité de surveillance

*Expert en assurance pension au sens de l'art. 53, al. 2 LPP*

Expert en assurance pension                      Livio Cathomen  
Partenaire contractuel    Mercer (Switzerland) SA, 8027 Zurich.

#### Organe de révision

KPMG AG, Badenerstr. 172, 8004 Zurich

#### Investment Controller

Markus Schneider, PensionTools GmbH, Galtbergstrasse 1A, 8625 Gossau

#### Autorité de surveillance

Autorité cantonale zurichoise «BVG- und Stiftungsaufsicht des Kantons Zürich (BVS)», Neumühlequai 10, 8090 Zurich

#### 1.6 Employeurs affiliés

Les employeurs suivants, étroitement liés sur le plan économique et/ou financier à la société fondatrice, sont affiliés à Personalvorsorge Swissport:

Swissport International AG, Headquarter, Opfikon ZH  
Swissport International AG, Zurich, aéroport de Zurich, ZH  
Swissport International AG, Bâle, aéroport de Bâle, BS  
Swissport International AG, Genève, aéroport de Genève, GE  
Swissport Executive Aviation SA (anciennement PrivatPort S.A.), Meyrin GE  
GVAssistance S.A., Le Grand-Saconnex, GE

Suite à la fusion, les assurés de Swissport Baggage Sorting AG ont été transférés à Swissport International AG, Aéroport international de Zurich à Opfikon. La société a été radiée du registre du commerce.

## 2 Membres actifs et rentiers

### 2.1 Assurés actifs

	Swissport International		Swissport Zurich		Swissport Bâle	
	2022	2021	2022	2021	2022	2021
<b>Nombre initial au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>129</b>	<b>140</b>	<b>1349</b>	<b>1639</b>	<b>470</b>	<b>489</b>
Entrées	39	36	413	43	175	44
Sorties	38	44	299	241	132	48
Départs à la retraite	1	2	34	88	16	14
Cas d'invalidité	0	1	3	0	1	1
Décès	0	0	1	4	0	0
<b>Situation au 31 décembre</b>	<b>129</b>	<b>129</b>	<b>1 425</b>	<b>1 349</b>	<b>496</b>	<b>470</b>
dont uniquement les assurés contre les risques	0	1	4	2	3	0

<b>Avoirs de vieillesse au 31 décembre</b>	<b>27 201 734</b>	<b>33 233 179</b>	<b>183 226 444</b>	<b>171 261 074</b>	<b>40 295 003</b>	<b>43 136 485</b>
dont selon la LPP au 31 décembre	7 576 432	8 385 757	83 387 620	74 793 124	15 130 117	15 652 095

	Swissport Genève		Swissport Baggage Sorting		Swissport Executive Aviation SA	
	2022	2021	2022	2021	2022	2021
<b>Nombre initial au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>819</b>	<b>955</b>	<b>165</b>	<b>200</b>	<b>8</b>	<b>9</b>
Entrées	274	22	0	2	4	3
Sorties	137	109	165	26	1	3
Départs à la retraite	24	46	0	9	0	1
Cas d'invalidité	5	3	0	1	0	0
Décès	0	0	0	1	0	0
<b>Situation au 31 décembre</b>	<b>927</b>	<b>819</b>	<b>0</b>	<b>165</b>	<b>11</b>	<b>8</b>
dont uniquement les assurés contre les risques	5	1	0	0	0	1

<b>Avoirs de vieillesse au 31 décembre</b>	<b>78 274 101</b>	<b>84 979 633</b>	<b>0</b>	<b>19 745 585</b>	<b>345 144</b>	<b>286 713</b>
dont selon la LPP au 31 décembre	34 040 943	35 197 685	0	9 954 275	143 024	115 716

	GVAssistance S.A.		Maintien de l'assurance art. 47a LPP	
	2022	2021	2022	2021
<b>Nombre initial au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>70</b>	<b>77</b>	<b>3</b>	<b>0</b>
Entrées	41	2	0	4
Sorties	16	5	0	1
Départs à la retraite	5	4	0	0
Cas d'invalidité	0	0	0	0
Décès	0	0	0	0
<b>Situation au 31 décembre</b>	<b>90</b>	<b>70</b>	<b>3</b>	<b>3</b>
dont uniquement les assurés contre les risques	3	0	0	1

<b>Avoirs de vieillesse au 31 décembre</b>	<b>7290099</b>	<b>7937981</b>	<b>2748295</b>	<b>2528204</b>
dont selon la LPP au 31 décembre	3 054 344	3 378 224	650 455	644 014
	<b>Total PVS</b>		<b>Variation vs l'exercice précédent</b>	
	<b>2022</b>	<b>2021</b>		
<b>Nombre initial au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>3 013</b>	<b>3 509</b>	<b>- 496</b>	
Entrées	944	156	788	
Sorties	786	477	- 309	
Départs à la retraite	80	164	84	
Cas d'invalidité	9	6	- 3	
Décès	1	5	4	
<b>Situation au 31 décembre</b>	<b>3 081</b>	<b>3 013</b>	<b>68</b>	
dont uniquement les assurés contre les risques	15	6	9	
<b>Avoirs de vieillesse au 31 décembre</b>	<b>339 380 820</b>	<b>363 108 854</b>	<b>- 23 728 034</b>	
dont selon la LPP au 31 décembre	143 982 936	148 120 890	- 4 137 954	

Répartition en fonction de l'âge LPP au 31 décembre	Femmes		Hommes		Total	
	2022	2021	2022	2021	2022	2021
18 – 24	66	29	118	69	184	98
25 – 34	276	262	537	513	813	775
35 – 44	227	248	634	627	861	875
45 – 54	269	293	443	463	712	756
55 – 65	206	209	305	300	511	509
<b>Total</b>	<b>1 044</b>	<b>1 041</b>	<b>2 037</b>	<b>1 972</b>	<b>3 081</b>	<b>3 013</b>

L'âge moyen de l'ensemble des assurés actifs s'élève à 41,2 ans (exercice précédent: 42,9).

## 2.2 Bénéficiaires de rente

Type de rentes – Nombre	Femmes		Hommes		Total	
	2022	2021	2022	2021	2022	2021
Rentes de vieillesse	329	314	467	456	796	770
Rentes d'invalidité	28	27	51	43	79	70
Rentes de conjoint	40	35	9	8	49	43
Rentes pour enfants	32	33	23	23	55	56
<b>Total</b>	<b>429</b>	<b>409</b>	<b>550</b>	<b>530</b>	<b>979</b>	<b>939</b>

Type de rentes – Évolution	Nombre		Variation		Nombre	
	31 décembre 2022		Entrées	Sorties	31 décembre 2021	
Rentes de vieillesse	796		34	8	770	
Rentes d'invalidité	79		9	0	70	
Rentes de conjoint	49		6	0	43	
Rentes pour enfants	55		0	1	56	
<b>Total</b>	<b>979</b>		<b>49</b>	<b>9</b>	<b>939</b>	

### 3 Nature de l'application du but

#### 3.1 Explication du règlement de prévoyance et des plans de prévoyance

Le règlement de prévoyance de PVS comprend deux parties, à savoir le règlement et les plans de prévoyance. Le règlement de prévoyance régit les dispositions générales des prestations, les principes de financement et contient d'autres dispositions générales.

##### Règlement de prévoyance / plan de prévoyance

Tous les employés assujettis à la LPP sont couverts par la prévoyance professionnelle.

Les prestations réglementaires relèvent du régime de la primauté des cotisations et prestations.

Sont assurés tous les salariés soumis à la LPP à partir du 1<sup>er</sup> janvier suivant la date à laquelle l'assuré a eu 17 ans, pour les risques de décès et d'invalidité. A partir du 1<sup>er</sup> janvier suivant la date à laquelle l'assuré a eu 19 ans, la prévoyance vieillesse est également comprise.

Le droit à une rente de vieillesse naît après 64 ans (pour les femmes) ou 65 ans (pour les hommes). Elle est financée selon le principe de la primauté des cotisations. Un retrait anticipé de la prestation de vieillesse est possible au plus tôt à partir de 58 ans. La prestation de vieillesse peut prendre la forme d'une indemnité en capital unique, d'une rente de vieillesse à vie ou d'une combinaison de ces deux types de prestations. Les taux de conversion pour les rentes de vieillesse dépendent de l'âge et de l'état civil du destinataire. Le montant de la rente pour enfant de retraité s'élève à 20% de la rente de vieillesse individuelle.

La fondation fournit en outre des prestations en cas d'invalidité et de décès ainsi qu'en cas de sortie de la fondation. En cas d'invalidité, elle verse des rentes d'invalidité et d'enfant d'invalidé ainsi qu'une exonération de cotisations; en cas de décès, elle verse des rentes de conjoint/partenaire et d'orphelin ainsi qu'un capital-décès. La rente d'invalidité correspond à la rente de vieillesse prévisionnelle, mais au moins à 40% du salaire assuré, la rente de conjoint/partenaire à 70% de la rente d'invalidité ou de vieillesse. La rente d'enfant d'invalidé et la rente d'orphelin sont définies en pourcentage du salaire assuré. Le salaire assuré est fixé dans le plan de prévoyance correspondant.

#### 3.2 Financement, méthodes de financement

La fondation perçoit des contributions d'épargne et de frais. Les cotisations d'épargne servent à financer les bonifications de vieillesse, les cotisations de frais à financer les prestations d'invalidité et de décès ainsi qu'à couvrir les frais. Les frais liés aux placements de la fortune sont couverts par les moyens de la fondation. Le financement des contributions d'épargne ainsi que des contributions aux frais est réglé dans le plan de prévoyance correspondant.

#### 3.3 Autres informations sur l'activité de prévoyance

Pour la gestion et l'administration, la fondation a conclu un contrat de service avec PFS Pension Fund Services AG. Le contrat en vigueur au cours de l'exercice arrive à échéance fin 2022, mais a été prolongé d'un commun accord pour une année supplémentaire.

Lors de sa réunion du 15 novembre 2022, le Conseil de fondation a relevé le caractère inadapté des rentes actuelles au vu de l'inflation.

## 4 Principes d'évaluation et de présentation des comptes et permanence

### 4.1 Validation des comptes au regard de la norme Swiss GAAP RPC 26

La présentation des comptes de la fondation se fonde sur les directives de la Swiss GAAP RPC 26 dans sa version du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

### 4.2 Principes comptables et d'évaluation

La comptabilité, l'établissement du bilan et l'évaluation sont effectués conformément aux dispositions du Code des obligations et de la LPP. Les comptes annuels, comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe, donnent une image fidèle de la situation financière au sens de la législation sur la prévoyance professionnelle. Dans les comptes annuels, les placements sont évalués comme suit :

<b>Catégorie de placement</b>	<b>Méthode d'évaluation</b>
<b>Valeurs nominales</b>	
Liquidités et placements sur le marché monétaire	Valeur nominale/valeur de marché
Créances	Valeur nominale, déduction faite des corrections de valeur nécessaires
Obligations CHF	Valeur de marché
Obligations ME reste du monde	Valeur de marché
Obligations ME Corp ex CH	Valeur de marché
Obligations USD	Valeur de marché
Prêts hypothécaires	Valeur nominale, déduction faite des corrections de valeur nécessaires
<b>Actions</b>	
Actions Suisse	Valeur de marché
Actions Europe	Valeur de marché
Actions Amérique du Nord	Valeur de marché
Actions Pacifique	Valeur de marché
Actions Développement durable	Valeur de marché
Actions Marchés émergents	Valeur de marché
<b>Immobilier Suisse</b>	Valeur de marché
<b>Placements alternatifs</b>	Valeur de marché

Les actifs libellés en monnaies étrangères sont convertis au cours de clôture, les charges et les produits au cours du jour en vigueur.

### 4.3 Modification des principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes

Les principes d'évaluation n'ont pas fait l'objet de modifications.

## 5 Risques actuariels / couverture des risques / degré de couverture

### 5.1 Nature de la couverture des risques, réassurances

La Personalvorsorge Swissport est une caisse de pension semi-autonome. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011, elle a réassuré ses risques de manière congruente pour les prestations en cas de décès et d'invalidité.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, PVS est réassurée de manière congruente auprès de Zurich Compagnie d'Assurances SA pour les risques de décès et d'invalidité, pour une durée contractuelle de trois ans, pour les assurés n'ayant pas encore atteint l'âge ordinaire de la retraite. En cas d'invalidité, elle prend en charge les prestations jusqu'à l'âge ordinaire de la retraite ou jusqu'au décès. Les prestations de décès sont versées sous forme d'une rente ou d'un capital.

L'assurance a été conclue avec une participation aux excédents. L'excédent de risque est calculé tous les trois ans sur la base de la formule de l'excédent basé sur les sinistres. Le contrat a été prolongé de trois ans, jusqu'en 2025. A défaut de résiliation, il est automatiquement prorogé d'une année supplémentaire.

### 5.2 Explications des actifs et passifs de contrats d'assurance

Le capital de couverture des prestations à verser par Zurich Compagnie d'Assurances SA s'élève à 246 692,45 CHF à la fin de 2022 (exercice précédent 230 113,80 CHF).

### 5.3 Développement et rémunération des avoirs-épargne en primauté des cotisations

	2022 CHF	2021 CHF
<b>État des avoirs d'épargne au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>363 108 854</b>	<b>421 636 265</b>
<b>Dissolution de capitaux de prévoyance assurés actifs</b>	<b>- 26 522 350</b>	<b>- 77 495 304</b>
Cotisations d'épargne des employés	10 033 974	10 448 827
Cotisations d'épargne de l'employeur	10 693 912	12 853 609
Primes uniques et rachats	752 062	965 836
Apports de libre passage	10 238 789	3 879 166
Apports de libre passage avoirs de vieillesse Rentiers AI	- 211 000	- 19 123
Remboursement de versements anticipés pour la propriété du logement / le divorce	699 871	738 984
Bénéficiaires de rentes d'invalidité temporaires	557 695	0
Prestations de libre passage en cas de sortie	- 37 047 227	- 37 488 920
Versements anticipés pour la propriété du logement / le divorce	- 705 206	- 1 616 913
Prestations en capital à la retraite	- 8 865 939	- 24 730 044
Prestations en capital au décès et à l'invalidité	0	- 1 543 828
Dissolution à la suite de la retraite, du décès et de l'invalidité	- 12 669 281	- 40 982 898
<b>Rémunération du capital d'épargne</b>	<b>3 352 011</b>	<b>18 967 893</b>
<b>Total du capital de prévoyance assurés actifs au 31 décembre</b>	<b>339 938 515</b>	<b>363 108 854</b>
Taux d'intérêt de la rémunération de l'ensemble des avoirs de vieillesse	<b>1,00%</b>	<b>5,00%</b>
Taux d'intérêt de la rémunération des avoirs de vieillesse selon la LPP	<b>1,00%</b>	<b>1,00%</b>

Conformément au règlement de prévoyance, le Conseil de fondation peut déterminer le taux d'intérêt pour la rémunération des avoirs de vieillesse des assurés actifs au titre de l'année écoulée après avoir pris connaissance du résultat annuel. Au cours de l'exercice sous revue, un taux d'intérêt de 1% a été pris en compte pour les mutations effectuées en cours d'année. La décision finale concernant la rémunération des avoirs de vieillesse a été prise lors de la réunion du Conseil de fondation du 15 novembre 2022. Au cours de l'exercice sous revue, tous les avoirs de vieillesse ont été rémunérés au taux d'intérêt de 1% (exercice précédent: 5,00%).

### 5.4 Total des avoirs de vieillesse selon la LPP

	31 décembre 2022 CHF	31 décembre 2021 CHF
Total des avoirs de vieillesse	339 938 515	363 108 854
dont part selon la LPP	144 247 712	148 120 890

Les avoirs de vieillesse des cas d'invalidité en suspens sont inclus dans ces montants.

## 5.5 Développement du capital de couverture pour les retraités

	2022 CHF	2021 CHF
<b>Situation du capital de couverture au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>416 905 590</b>	<b>375 737 114</b>
<b>Constitution de capitaux de prévoyance rentiers</b>	<b>3 112 015</b>	<b>41 168 476</b>
Constitution à la suite de la retraite, du décès et de l'invalidité	12 669 281	40 982 898
Versement du capital AI	211 000	19 123
Bénéficiaires de rentes d'invalidité temporaires	- 557 695	0
Dissolution à la suite de paiements de rentes	- 22 913 411	- 21 500 107
Rémunération technique	5 653 000	7 926 427
Perte due au changement des bases tech. et du taux d'intérêt tech.	0	11 244 329
Perte (+) / Bénéfice (-) actuariel(le)	8 049 840	2 495 806
<b>Total du capital de prévoyance bénéficiaires de rentes au 31 décembre</b>	<b>420 017 605</b>	<b>416 905 590</b>

La «constitution suite à la retraite, au décès et à l'invalidité» correspond au capital d'épargne des nouveaux retraités au moment de l'événement concerné.

Forme de prestation choisie en cas de retraite, de décès et d'invalidité:

Retraite, décès, invalidité et forme de prestation	2022		2021	
	CHF	%	CHF	%
<b>Capital d'épargne en cas de retraite, de décès et d'invalidité</b>	<b>21 535 220</b>		<b>67 263 691</b>	
dont perception d'une rente	12 669 281	59%	40 982 898	61%
dont perception d'un capital	8 865 939	41%	26 280 793	39%

Répartition du capital de prévoyance des retraités entre les différents types de rentes à la date de clôture du bilan:

Capital de prévoyance des retraités	31 décembre 2022 CHF	31 décembre 2021 CHF	Variation vs l'exercice précédent
Capital de couverture bénéficiaires de rentes de vieillesse	371 213 690	373 836 936	- 2 623 246
Capital de couverture rentes d'invalidité	30 004 282	25 602 515	4 401 767
Capital de couverture rentes de conjoint ou de partenaire	16 939 967	15 730 896	1 209 071
Capital de couverture rentes pour enfants	1 859 666	1 735 243	124 423
<b>Total du capital de prévoyance rentiers</b>	<b>420 017 605</b>	<b>416 905 590</b>	<b>3 112 015</b>

Le Conseil de fondation a décidé qu'un bilan générationnel sur 10 ans serait établi afin que la décision annuelle relative aux ajustements des rentes en cours puisse être prise sur une base stable. Le bilan générationnel doit indiquer le degré de transfert effectif des liquidités acquises entre les actifs et les retraités. La différence de taux entre la rémunération du capital de prévoyance des actifs et la rémunération technique du capital de prévoyance des retraités est également calculée et ajoutée au solde de l'exercice précédent ou soustraite de celui-ci. Les autres transferts possibles entre assurés actifs et retraités ne sont pas pris en compte dans ce bilan.

Un solde négatif dans le bilan générationnel montre un transfert des liquidités acquises au profit des retraités et signifie que les rentes en cours ne peuvent pas être ajustées tant que ce montant de transfert n'est pas équilibré. Au 31 décembre 2022, on a renoncé à faire un nouveau calcul du bilan intergénérationnel, celui-ci demeurant négatif en raison de la performance 2022.

## 5.6 Composition, évolution et explication des provisions techniques

Composition	31 décembre 2022 CHF	31 décembre 2021 CHF	Variation vs l'exercice précédent
<b>Provisions techniques</b>			
Provision pour événements exceptionnels	760 726	658 000	102 726
Provision pour taux de conversion	17 590 000	16 955 000	635 000
<b>Total des provisions techniques</b>	<b>18 350 726</b>	<b>17 613 000</b>	<b>737 726</b>

La provision pour événements exceptionnels d'un montant de 760 726 CHF au 31 décembre 2022 correspond à la différence entre l'établissement du bilan des retraités Checkport et le taux d'intérêt technique de 1,5% et 0%.

La «provision pour taux de conversion» vise à couvrir les besoins de financement supplémentaires non imputables aux taux de conversion définis au vu d'exigences réglementaires ou actuarielles. La provision est constituée pour les personnes ayant atteint l'âge de 55 ans. Pour ces personnes, le besoin de financement attendu pour la retraite est différé à l'âge ordinaire de la retraite.

#### 5.7 Résultat de la dernière expertise actuarielle

La dernière expertise actuarielle a été élaborée le 31 décembre 2020. Ses conclusions étaient les suivantes:

- Les bases actuarielles utilisées sont appropriées mais le taux d'intérêt technique est trop élevé et dépasse la limite supérieure fixée par le FRP4. Elle recommande ainsi de l'abaisser à 1,75% maximum. La sécurité de la caisse n'est actuellement pas menacée.
- L'institution de prévoyance offre, à la date de référence, la garantie nécessaire pour remplir ses obligations;
- Les dispositions actuarielles réglementaires relatives aux prestations et au financement sont conformes aux prescriptions légales.
- Les mesures prises pour couvrir les risques actuariels sont suffisantes;
- La réserve de fluctuation de valeurs est alimentée à hauteur de 86% de la valeur cible définie.

#### 5.8 Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

Les principes de calcul sont fondés sur la LPP 2020, tables de génération (exercice précédent LPP 2020: tables de génération) à un taux d'intérêt technique de 1,5% (exercice précédent: 2,0%). Les calculs ont été effectués conformément aux principes et directives destinés aux experts en assurance retraite de l'Association suisse des actuaires (ASA) et de la Chambre suisse des Experts en Caisses de Pensions. Le principe de la «caisse fermée» a ainsi été appliqué.

#### 5.9 Ajustement des bases techniques

Aucun

#### 5.10 Degré de couverture selon l'art. 44 OPP 2

	31 décembre 2022 CHF	31 décembre 2021 CHF	Variation vs l'exercice précédent
Total des actifs à la valeur du marché	877 554 178	972 209 915	
déduction faite des engagements	- 9 416 162	- 14 251 447	
déduction faite des comptes de régularisation passifs	- 211 482	- 213 505	
<b>Capital disponible (Cd)</b>	<b>867 926 534</b>	<b>957 744 963</b>	<b>- 89 818 429</b>
Capital de prévoyance assurés actifs	339 938 515	363 108 854	
Capital de prévoyance bénéficiaires de rentes	420 017 605	416 905 590	
Provisions techniques	18 350 726	17 613 000	
<b>Capital de prévoyance nécessaire (Cp)</b>	<b>778 306 846</b>	<b>797 627 444</b>	<b>- 19 320 598</b>
<b>Excédent de couverture selon l'art. 44, al. 1 OPP 2 (Cd – Cp)</b>	<b>89 619 688</b>	<b>160 117 519</b>	<b>- 70 497 831</b>
<b>Degré de couverture selon l'art. 44, al. 1 OPP 2 (Cd x 100 : Cp)</b>	<b>111,5%</b>	<b>120,1%</b>	

En tenant compte des actifs et passifs des contrats d'assurance, le taux de couverture est de 111,5%.

## 6 Précisions relatives aux placements et au résultat net des placements

### 6.1 Organisation de l'activité de placement, conseillers en placement et gestionnaires des placements, règlement de placement

Le règlement de placement régit la répartition des responsabilités, compétences et fonctions de contrôle entre le Conseil de fondation et le comité de placement.

#### Conseil de fondation

Le Conseil de fondation est chargé de déterminer la stratégie de placement et les établissements de gestion de fortune auxquels en confier la mise en œuvre. Il met en place, pour la surveillance en cours, un comité de placement mixte de deux membres.

#### Comité de placement

Le comité de placement est responsable de la mise en œuvre et de la surveillance de la stratégie de placement, de la pondération des catégories de placement à l'intérieur des fourchettes de valeurs définies, ainsi que de la supervision des gestionnaires de portefeuille et du siège. Le comité de placement se réunit généralement tous les trois mois.

Catégorie	Mandataires de la gestion de fortune	Gestionnaires de portefeuille
Placements sur le marché monétaire	Syz AM (CH) Liquidity Mgmt - CHF	GAM Investment Management
Obligations CHF	Syz AM (CH) Track – CHF Bonds	GAM Investment Management
	Syz AM (CH) Track Government Bonds	GAM Investment Management
	Swisscanto Bond Tot. Market Ind. Domestic	Banque cantonale de Zurich
Obligations ME reste du monde	CSIF Bond Aggr. Rest World Currency Index	Credit Suisse (Schweiz) AG
Obligations ME Corp ex CH	Swisscanto Bond Corp World hedged CHF	Banque cantonale de Zurich
Obligations USD	UBS (CH) Inst. Fund- Bonds USD Inflation-I.	UBS AG, Global Asset Mgmt
Prêts hypothécaires	Hypothèques aux destinataires et tiers	PFS Pension Fund Services
Actions Suisse	CSIF Switzerland Total Market Index Blue	Credit Suisse (Schweiz) AG
	Swisscanto Equity Small & Mid Caps	Banque cantonale de Zurich
Actions Europe	Swisscanto (CH) Ind Eq Fund MSCI UK	Banque cantonale de Zurich
	UBS (CH) IF Equities Europe Passive II I-X	UBS AG, Global Asset Mgmt
Actions Amérique du Nord	Rize Cybersecurity	Banque cantonale de Zurich
	Swisscanto (CH) IPF I Index Equity Fund Small Cap World ex CH	
Actions Pacifique	UBS (CH) IF Equities Pacific (ex Japan) Passive II I-X	UBS AG, Global Asset Mgmt
	UBS (CH) IF Equities Japan Passive II I-X	
Actions étranger	Swisscanto IPF Index Equity World ex CH Responsible Classe – NTH-	Banque cantonale de Zurich
Actions Marchés émergents	Swisscanto Equity Marchés émergents	Banque cantonale de Zurich
Immobilier Suisse	Fondation de placement Turidomus	Pensimo Management AG
	Fondation de placement Adimora	Pensimo Management AG
	CS 1A Immo PK	Credit Suisse (Schweiz) AG
	SPA Immeubles Suisse	Swiss Prime Site Group AG
Commodities	CSIF II Gold Blue Classe DB hedged	Credit Suisse (Schweiz) AG

Les établissements chargés de la gestion de fortune remplissent les conditions et les modalités d'admission de la directive de la CHS PP D-01/2014. L'article 48f, al. 2-5, OPP2 est respecté. Tous les établissements de gestion de fortune sont agréés par la FINMA ou par une licence étrangère équivalente.

6.2 Sollicitation des extensions (art. 50 al. 4 OPP 2) avec établissement concluant de la sécurité et de la répartition du risque (art. 50 al. 1 à 3 OPP 2).

Le conseil de fondation est tenu d'établir, de manière concluyente, le respect de l'art. 50, al. 1-3, OPP2, dans l'annexe aux comptes annuels. La quote-part légale maximale de l'immobilier de 30% était dépassée de 11,6 points de pourcentage au 31 décembre 2022.

Catégorie de placement	31 décembre 2022		SAA	Fourchette	Art. 55 OPP 2	31 décembre 2021	
	CHF	en % sur la fort.				CHF	en % sur la fort.
<b>Immobilier</b>	<b>361 456 637</b>	<b>41,6%</b>	<b>36%</b>	<b>30-43%</b>	<b>30%</b>	<b>360 262 381</b>	<b>37,4%</b>
Immobilier Suisse	361 456 637	41,6%	36%	30-43%		360 262 381	37,4%

L'institution de prévoyance, dans la mesure où elle établit de manière concluyente le respect des paragraphes 1 à 3 dans l'annexe aux états financiers, est autorisée, sur la base de son règlement, à étendre les possibilités de placement définies aux articles 53, par. 1 à 4, 54, 54a, 54b, par. 1, 55, 56, 56a, par. 1 et 5 et 57, par. 2 et 3.

La stratégie définie à l'annexe I du règlement actuel en matière de placement prévoit une fourchette de valeurs, pour les immeubles, comprise entre un minimum de 30% et un maximum de 43%, avec une valeur stratégique de 36%. Lors de sa séance du 15 novembre 2022, le Conseil de fondation a décidé de suivre ces directives et de dépasser la limite, conformément à l'OPP 2. Les distributions régulières des fondations de placement visent notamment à assurer le maintien du caractère liquide de la fondation. Les revenus provenant des placements immobiliers sont ainsi également supérieurs au taux d'intérêt technique de 1,5% actuellement en vigueur.

Une autre extension en vertu de l'art. 53, al. 4 OPP2 a été faite avec le placement non diversifié dans l'or physique. Ce placement sert de facteur de stabilisation avec une certaine protection contre l'inflation. Le produit utilisé a été soigneusement sélectionné et fait l'objet d'un contrôle permanent par le conseil de placement. La valeur du fonds Commodities CSIF II Gold Blue Classe DB Hedged s'élève au 31/12/22 à 26 786 582 CHF.

6.3 Objectifs et calcul de la réserve de fluctuation de valeur

Les réserves de fluctuation de valeur permettent d'absorber les fluctuations de cours des placements. Elles sont destinées à prévenir le risque de sous-financement induit par la volatilité des valeurs.

Le montant requis des réserves pour fluctuation des titres est déterminé selon la méthode dite économique-financière. Selon cette méthode, la réserve de fluctuation de valeurs est établie sur la base des critères de rendement et de risque des catégories de placement qui, moyennant une sécurité suffisante, permettent une rémunération minimale exigée correspondant au taux d'intérêt technique et à la couverture des coûts de placement. La réserve de fluctuation de valeur nécessaire est exprimée en pourcentage des obligations.

Elle est définie à un horizon de trois ans, selon un niveau de sécurité de 98%, un rendement attendu de la stratégie de placement de 3,25% et un risque de la stratégie de placement de 6,0%. Elle s'élève à 18,3% (exercice précédent: 20,1%) des capitaux de prévoyance et provisions techniques.

Réserve de fluctuation de valeur requise	2022 CHF	2021 CHF	Variation vs l'exercice précédent
Situation de la réserve de fluctuation de valeur au 1 <sup>er</sup> janvier	160 117 519	140 376 415	19 741 104
Affectation à la charge du compte d'exploitation	- 70 497 831	19 741 104	- 90 238 834
<b>Réserve de fluctuation de valeur en vertu du bilan au 31 décembre</b>	<b>89 619 688</b>	<b>160 117 519</b>	<b>- 70 497 831</b>
<b>Réserve de fluctuation de valeur requise</b>	<b>142 430 153</b>	<b>160 323 116</b>	<b>- 17 892 963</b>
Déficit de la réserve de fluctuation de valeur	- 52 810 465	- 205 597	- 52 604 868

#### 6.4 Présentation des placements par catégories

Catégorie de placement	31 décembre 2022 CHF	en % de la fort.	SAA	Four- chette	Art. 55 OPP 2	31 décembre 2021 CHF	en % de la fort.
<b>Valeurs nominales</b>	<b>214 918 686</b>	<b>24,8%</b>	<b>27%</b>	<b>10-48%</b>	<b>100%</b>	<b>300 547 802</b>	<b>31,2%</b>
Liquidités et placements sur le marché monétaire	5 515 594	0,6%	1%	0-10%		5 654 586	0,6%
Créances	4 662 039	0,5%	s/o			4 341 209	0,5%
Obligations CHF	85 838 791	9,9%	8%	5-11%		111 249 593	11,6%
Obligations ME reste du monde	3 200 613	0,4%	3%	0-5%		45 801 527	4,8%
Obligations ME Corp ex CH	19 852 685	2,3%	3%	0-5%		24 078 387	2,5%
Obligations USD (y c. couverture de change)	31 890 464	3,7%	4%	0-6%		36 242 550	3,8%
Obligations Marchés émergents	0	0,0%	0%	0%		7 524 450	0,8%
Prêts hypothécaires	63 958 500	7,4%	8%	5-11%		65 655 500	6,8%
<b>Actions</b>	<b>263 688 877</b>	<b>30,4%</b>	<b>34%</b>	<b>17-48%</b>	<b>50%</b>	<b>273 221 698</b>	<b>28,4%</b>
Actions Suisse	86 788 019	10,0%	10%	7-13%		107 180 296	11,1%
Actions Europe (y compris couverture de change)	48 751 186	5,6%	5%	3-9%		51 491 681	5,3%
Actions Amérique du Nord	17 550 777	2,0%	4%	2-6%		0	0,0%
Actions Pacifique (y compris couverture de change)	26 997 437	3,1%	3%	0-5%		12 625 826	1,3%
Actions Développement durable (y compris couverture de change)	74 511 021	8,6%	11%	5-13%		90 688 233	9,4%
Actions Marchés émergents	9 090 437	1,0%	1%	0-2%		11 235 662	1,2%
<b>Immobilier</b>	<b>361 456 637</b>	<b>41,6%</b>	<b>36%</b>	<b>30-43%</b>	<b>30%</b>	<b>360 262 381</b>	<b>37,4%</b>
Immobilier Suisse	361 456 637	41,6%	36%	30-43%		360 262 381	37,4%
<b>Placements alternatifs</b>	<b>28 112 882</b>	<b>3,2%</b>	<b>3%</b>	<b>0-13%</b>	<b>15%</b>	<b>28 798 268</b>	<b>3,0%</b>
Private Equity	1 326 300	0,2%	0%	0-1%		1 326 300	0,1%
Matières premières (hedged)	26 786 582	3,1%	3%	0-6%		27 471 968	2,9%
Matières premières	0	0,0%	0%	0-6%		0	0,0%
<b>Total des placements</b>	<b>868 177 082</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>			<b>962 830 149</b>	<b>100,0%</b>

SAA = allocation d'actifs stratégique (stratégie de placement)

Monnaies étrangères	Quote- part SAA	Part nette au 31 décembre 2022	Limite OPP2	Article OPP2
Monnaies étrangères (sans couverture)	11,3%	9,6%	30%	55e

Les restrictions de placement définies aux articles 54, 54a et 54b OPP2 sont respectées.

Couvertures de change	31 décembre 2022 CHF	en % sur la fort.	SAA	Fourchette	31 décembre 2021 CHF	en % sur la fort.
<b>Total</b>	<b>44 650 601</b>	<b>5,1%</b>	<b>4,7%</b>	<b>0-7.2%</b>	<b>86 460 920</b>	<b>9,0%</b>
EUR	6 479 637	0,7%	0,6%	0-0.6%	7 539 798	0,8%
USD	18 312 091	2,1%	2,0%	0%	33 194 706	3,4%
JPY	0	0,0%	0,0%	0-2.3%	7 688 180	0,8%
GBP	19 858 873	2,3%	2,1%	0-4.3%	38 038 236	4,0%

Au 31 décembre 2022, toutes les fourchettes ont été respectées.

#### 6.4.1 Hypothèques

Les hypothèques sont des prêts hypothécaires aux destinataires de la fondation et aux tiers. La fondation accorde des prêts hypothécaires de premier rang aux destinataires et aux tiers pour des logements de copropriété et utilisés aux fins de domicile personnel et d'hébergement de vacances à usage privé en Suisse. L'hypothèque maximale est de 70 % (ou 65 % pour les hébergements de vacances) de la valeur marchande ou d'un maximum de 1 500 000 CHF .

Pour les hypothèques à taux variable, les versements d'amortissement sont possibles à tout moment mais ils doivent toutefois s'élever à CHF 10 000 au minimum. Pour les hypothèques fixes, aucun amortissement n'est possible pendant leur durée de validité.

Lorsqu'un contrat est conclu pour une durée allant au-delà de l'âge ordinaire de la retraite AVS, le prêt hypothécaire ne peut dépasser 65% de la valeur vénale que si la charge supportable est garantie par un deuxième revenu d'un ou d'une copropriétaire qui a cosigné le contrat et qui n'a pas encore dépassé l'âge ordinaire de la retraite AVS ou qui ne l'atteindra pas pendant la durée du contrat.

En cas de départ de la fondation ou de versement intégral d'une indemnité en capital au moment du départ en retraite, l'hypothèque peut être maintenue aux mêmes conditions. Si l'objet mis en gage change de propriétaire, le prêt doit être remboursé à la date de la vente.

En cas de résiliation anticipée: si le contrat a été conclu après le 1<sup>er</sup> décembre 2021 et pour une durée supérieure ou égale à 11 ans, la prévoyance professionnelle Swissport renonce à toute indemnité pour remboursement anticipé dès lors que l'objet du gage est vendu à des tiers qui ne font pas partie de la famille jusqu'au troisième degré de parenté inclus. L'organisme limite aussi les coûts à des frais administratifs de 1000 CHF.

Dans tous les autres cas, si lors de la résiliation de l'hypothèque fixe avant son échéance le taux proposé actuel pour le reste de la durée est inférieur à celui fixé lors de la conclusion du contrat, la différence pour le reste de la durée du prêt doit être payée par l'emprunteur et celle-ci correspond, au minimum, c'est-à-dire même si le taux proposé actuel est plus élevé, à une marge de pourcentage de 1,15% (indemnité pour remboursement anticipé). Dans tous les cas, des frais administratifs de 400 CHF s'appliquent.

La fondation accorde des hypothèques à taux variables et fixes d'une durée de 2 à 15 ans. Le taux d'intérêt pour les hypothèques à taux variable, déterminé par le Conseil de fondation en fonction des conditions du marché, s'est élevé à 1,9 % au cours de l'exercice sous revue.

Les taux d'intérêt des hypothèques fixes sont fixés en fonction des conditions du marché actuelles et déterminés selon une valeur correspondant à la moyenne de celles appliquées par des fournisseurs d'hypothèques fixes sélectionnés. Un taux d'intérêt minimal, dont le montant est fixé par le comité de placement, doit être respecté. Le retrait du montant de prêt peut être reporté jusqu'à 12 mois. Dans ce cas, la prévoyance professionnelle Swissport prélève une majoration à partir du quatrième mois. Pour les nouvelles affaires conclues avec des tiers, seuls des contrats d'une durée de 11 à 15 ans peuvent être proposés; pour les destinataires et les clients externes existants, des contrats d'une durée plus courte peuvent également être proposés.

Les portefeuilles hypothécaires suivants ont été enregistrés au cours de l'exercice sous revue:

<b>Évolution du portefeuille hypothécaire</b>	<b>2022 CHF</b>	<b>2021 CHF</b>
<b>Portefeuille au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>65 655 500</b>	<b>67 708 500</b>
Progression	500 000	0
Diminution résiliations	- 1 790 000	- 2 308 000
Augmentations	320 000	305 000
Amortissements	- 727 000	- 50 000
<b>Portefeuille au 31 décembre</b>	<b>63 958 500</b>	<b>65 655 500</b>
dont hypothèques fixes	62 844 000	64 516 000

<b>Nombre de preneurs d'hypothèque</b>	<b>2022</b>	<b>2021</b>
Actifs	12	13
Rentiers	50	50
Anciens emprunteurs	5	6
Tiers	59	60
<b>Portefeuille au 31 décembre</b>	<b>126</b>	<b>129</b>
<b>Nantissement moyen</b>	<b>45,3%</b>	<b>48,2%</b>

#### 6.5 Instruments financiers dérivés en cours (ouverts)

Conformément au règlement de placement en vigueur, des couvertures sont constituées pour les placements en monnaies étrangères. Les contrats de change à terme ouverts suivants étaient en place à la date de clôture du bilan:

<b>Opérations de change à terme</b>	<b>Monnaie</b>	<b>Montant local</b>	<b>Cours à terme à la clôture Valeur CHF</b>	<b>Cours à terme actuel Valeur CHF</b>	<b>Résultat au 31 décembre 2022 CHF</b>
Vente au 21 décembre 2023	EUR	6 670 000	0,9684 6 459 228	0,9715 6 479 637	<b>20 409</b>
Vente au 21 décembre 2023	USD	20 503 000	0,8892 18 231 268	0,8931 18 312 091	<b>80 823</b>
Vente au 21 décembre 2023	GBP	18 381 700	1,1084 20 374 277	1,0804 19 858 873	<b>- 515 404</b>
<b>Total opérations de change à terme ouvertes au 31 décembre 2022</b>			<b>45 064 773</b>	<b>44 650 601</b>	<b>- 414 172</b>

Les opérations de change à terme susmentionnées bénéficient d'une couverture par des placements en obligations USD et en actions Europe et ont été conclues par le biais de la Zürcher Kantonalbank (contrepartie).

#### 6.6 Engagements de capital ouverts

Il n'existe pas d'engagements de capital ouverts

#### 6.7 Valeur de marché et co-contractants des titres en securities lending (prêt de titres)

Conformément à la décision du Conseil de fondation de 2009, PVS a entièrement restructuré les placements en 2010 en titres sans securities lending.

L'investissement dans le «Swisscanto (CH) Index Bond Fund Total Market AAA-BBB Domestic CHF Classe N», Valor 11704507, qui autorise le prêt de titres au sein du fonds, constitue la seule exception. Selon les informations fournies par la direction du fonds, le montant des prêts d'obligations par le portefeuille de parts de fonds attribuables à PVS s'élevait, au samedi, 31 décembre 2022, à 14 052 576 CHF, soit un taux de prêt de 35,31%.

## 6.8 Précisions relatives au résultat net des placements

Les revenus des placements sont détaillés dans le compte d'exploitation. Des précisions supplémentaires sont fournies ci-dessous.

### 6.8.1 Précisions relatives aux immeubles

	Résultat CHF 2022	Capital CHF au 31 décembre 2022	Résultat CHF 2021	Capital CHF au 31 décembre 2021
<b>Fondation de placement Turidomus</b>	<b>12 835 367</b>	<b>306 456 857</b>	<b>19 058 962</b>	<b>302 520 102</b>
<b>Groupe de placement Casareal</b>	<b>5 358 965</b>	<b>149 253 460</b>	<b>10 707 224</b>	<b>147 819 823</b>
<i>dont achat</i>		0		0
Distribution	3 925 328		3 925 328	
Variation de la valeur d'inventaire	1 433 637		6 781 896	
<b>Groupe de placement Proreal</b>	<b>6 014 402</b>	<b>106 037 397</b>	<b>6760238</b>	<b>1 3746 278</b>
<i>dont achat</i>		0		10 625 753
Distribution	3 723 284		3 723 284	
Variation de la valeur d'inventaire	2 291 118		3 036 954	
<b>Groupe de placement Urban &amp; Mixed-use</b>	<b>1 462 000</b>	<b>51 166 000</b>	<b>1 591 500</b>	<b>50 954 000</b>
<i>dont achat</i>		0		0
Distribution	1 250 000		1 250 000	
Variation de la valeur d'inventaire	212 000		341 500	
<b>Fondation de placement Adimora</b>				
<b>Groupe de placement Omega</b>	<b>653 631</b>	<b>18 819 406</b>	<b>1 261 802</b>	<b>18 641 390</b>
<i>dont achat</i>		0		2 297 787
Distribution	475 615		475 615	
Variation de la valeur d'inventaire	178 016		786 187	
<b>CS 1A Immo PK</b>	<b>- 3 439 950</b>	<b>13 639 100</b>	<b>1 810 500</b>	<b>17 622 200</b>
<i>dont vente/achat</i>				
Distribution	543 150		543 150	
Variation de la valeur d'inventaire	- 3 983 100		1 267 350	
<b>Fondation de placement Swiss Prime</b>				
<b>Groupe de placement SPA</b>	<b>1 062 585</b>	<b>22 541 274</b>	<b>1 135 447</b>	<b>21 478 689</b>
<i>dont achat</i>				
Distribution	0		0	
Variation de la valeur d'inventaire	1 062 585		1 135 447	
<b>Helvetia Fondation de placement</b>				
<b>Groupe de placement Immeubles Suisse</b>	<b>2 805</b>	<b>0</b>	<b>96 108</b>	<b>0</b>
<i>dont vente</i>		0		- 5 175 956
Bénéfice/perte réal. Gain sur vente	0		89 572	
Indemnité de distribution	2 805		6 536	
Variation de la valeur d'inventaire	0		0	
<b>Total immeubles</b>	<b>11 114 439</b>	<b>361 456 637</b>	<b>23 362 819</b>	<b>360 262 381</b>
<i>Ratio de frais totaux comptabilisés sur le résultat</i>	<i>881 416</i>		<i>856 308</i>	
<i>Total résultat des immeubles Suisse conformément au compte d'exploitation</i>	<i>11 995 855</i>		<i>24 219 127</i>	

Les placements immobiliers sont des placements indirects effectués par le biais des fondations de placement (FP) Turidomus, Adimora et Swiss Prime ainsi que du fonds de placement de Credit Suisse pour les investisseurs institutionnels, CS 1A Immo PK. Les placements auprès de Turidomus sont répartis en créances envers les groupes de placement Casareal (immeubles résidentiels), Proreal (immeubles commerciaux) et Urban & Mixed-use.

## 6.8.2 Performance de l'actif total

D'après les calculs, la performance, répartie entre les différentes catégories de placement, est la suivante:

Résultat de l'actif immobilisé	2022 CHF	Perform. en %	2021 CHF	Perform. en %
	- 22 733 60			
<b>Valeurs nominales</b>	<b>1</b>	<b>-8,8%</b>	<b>- 778 142</b>	<b>- 0,2%</b>
Liquidités et placements sur le marché monétaire	33 864	0,2%	- 209 719	- 0,7%
	- 12 422 59			
Obligations CHF	8	- 12,6%	- 2 585 024	- 2,2%
Obligations ME reste du monde	- 1 868 624	- 10,4%	1 116 950	2,5%
Obligations ME Corp ex CH	- 3 974 010	- 16,6%	- 510 116	-2,1%
Obligations USD (y compris couverture de change)	- 4 839 233	- 13,4%	1 108 367	2,1%
Obligations Marchés émergents	- 296 534	- 7,7%	- 394 771	- 5,8%
Prêts hypothécaires	633 534	1,0%	696 171	1,0%
<b>Actions</b>	<b>-43 589 016</b>	<b>- 14,4%</b>	<b>44 873 303</b>	<b>20,3%</b>
	- 19 690 37			
Actions Suisse	0	- 18,4%	20 160 841	23,1%
Actions Europe (y compris couverture de change)	- 1 924 869	- 0,0%	5 876 331	15,3%
Actions Amérique du Nord	- 4 470 476	- 22,3%	0	0,0%
Actions Pacifique (y compris couverture de change)	- 1 218 076	- 5,2%	1 203 759	10,3%
Actions Développement durable (y compris couverture de change)	- 14 228 716	- 17,8%	17 575 612	25,1%
Actions Marchés émergents	- 2 056 509	- 18,4%	56 760	0,4%
<b>Immobilier</b>	<b>11 995 855</b>	<b>3,1%</b>	<b>24 219 127</b>	<b>6,8%</b>
Immobilier Suisse	11 995 855	3,1%	24 219 127	6,8%
<b>Placements alternatifs</b>	<b>- 625 502</b>	<b>- 2,3%</b>	<b>- 1 609 240</b>	<b>- 5,4%</b>
Private Equity	36 474	2,8%	38 065	2,9%
Commodities	- 661 976	- 2,5%	- 1 647 305	- 5,7%
	- 54 952 26			
<b>Total du résultat de l'actif immobilisé</b>	<b>4</b>	<b>- 5,9%</b>	<b>66 705 048</b>	<b>7,1%</b>

La performance a été calculée à l'aide de la moyenne temporelle pondérée (Time Weighted Return, TWR) et indiquée en valeur nette (après déduction des coûts de placement indirects).

## 6.9 Précisions relatives aux frais de gestion de la fortune

frais administratifs des placements	2022 CHF	2021 CHF	Variation vs exercice précédent
Frais de comptabilité des titres	19 817	19 817	0
Frais de conseil en placement	49 004	56 153	- 7 149
Honoraires de gestion des hypothèques des destinataires	70 103	71 282	1 179
Frais bancaires des placements directs	2 983	3 090	- 107
Droits de timbre	16 620	0	16 620
Frais de transaction des placements collectifs	8 763	89 654	- 80 891
Droits de garde/honoraires de gestion des placements collectifs	182 259	264 120	- 81 861
Ratios de coûts pour placements collectifs	937 226	992 306	- 55 080
<b>Total des frais administratifs des placements</b>	<b>1 286 775</b>	<b>1 496 422</b>	<b>- 209 647</b>

<b>Frais de gestion de la fortune comptabilisés</b>	<b>2022 CHF</b>	<b>2021 CHF</b>
Frais de gestion de la fortune comptabilisés directement dans le compte d'exploitation	349 549	504 116
Somme de tous les ratios de coûts saisis dans le compte d'exploitation en CHF pour les placements collectifs	937 226	992 306
<b>Total des frais de gestion de la fortune exprimés dans le compte d'exploitation</b>	<b>1 286 775</b>	<b>1 496 422</b>
Total des frais de gestion de la fortune exprimés dans le compte d'exploitation en pourcentage des placements transparents au niveau des coûts	0,148%	0,155%

### Placements collectifs transparents

<b>Fournisseur et nom du produit</b>	<b>Valeur de marché 31 décembre 2022 CHF</b>	<b>TER en %</b>	<b>TER en CHF</b>
	Swiss & Global ; Syz AM (CH) Liquidity Mgmt - CHF	119 555	0,10%
Swiss & Global ; Syz AM (CH) Track – CHF Bonds	46 041 068	0,06%	27 625
Credit Suisse AG ; CSIF Bond Aggr.Global ex G4 ex CHF	3 200 613	0,0045%	144
UBS (CH) Inst. Fund - Bonds USD Inflation-linked Passive I-X	31 959 307	0,01%	3 196
Credit Suisse AG ; CSIF Switzerland Total Market Index Blue	65 682 089	0,002%	1 314
Pensimo ; Fondation de placement Adimora – Omega	18 819 406	0,26%	48 930
Pensimo ; Fondation de placement Turidomus – Casareal	149 253 460	0,23%	343 283
Pensimo ; Fondation de placement Turidomus – Proreal	106 037 397	0,15%	159 056
Pensimo ; Fondation de placement Turidomus – Urban & Mixed-use	51 166 000	0,16%	81 866
Credit Suisse 1a Immo PK	13 639 100	0,68%	92 746
Swiss Prime Site Group ; SPA Immobilien Schweiz	22 541 274	0,69%	155 535
Credit Suisse AG ; CSIF II Gold Blue Classe DB hedged	26 786 582	0,0874%	23 411
<b>Total des frais des placements collectifs transparents</b>			<b>937 226</b>

Les coûts TER sont exprimés en valeur brute, autrement dit sans prise en compte des remboursements. Les remboursements suivants ont été effectués:

<b>Fournisseur et nom du produit</b>	<b>Remboursement 2022 CHF</b>	<b>Remboursement 2021 CHF</b>
Lazard Asset Management Schweiz AG ; Lazard Marchés émergents Local Debt Fund, commission de distribution	746	8 189
Helvetia Fondation de placement ; Immeubles Suisse, indemnité de distribution	2 805	6 536
<b>Total</b>	<b>3 551</b>	<b>14 725</b>

Compte tenu de ces remboursements, les frais de gestion de la fortune se réduisent à 1 283 224 CHF (année précédente : 1 481 698) et représentent 0,148% (année précédente : 0,154%) des placements dont les coûts sont transparents.

Le taux de transparence en matière de coûts est de 100% (exercice précédent : 100%)

D'autres placements collectifs auprès de CS, UBS et ZKB sont réalisés dans des fonds de classe Z, I-X et N sans frais inhérents (avec perception séparée des frais).

6.10 Précisions relatives aux placements auprès de l'employeur

<b>Créances à l'égard de l'employeur</b>	<b>31 décembre 2022 CHF</b>	<b>31 décembre 2021 CHF</b>	<b>Variation vs l'exercice pré- cédent</b>
Swissport International AG	278 396	309 909	- 32 810
Swissport International AG, Zurich	978 206	890 242	87 964
Swissport International AG, Bâle	238 963	238 103	860
Swissport International AG, Genève	502 878	483 716	19 162
Swissport Baggage Sorting AG	0	113 968	- 113 968
Swissport Executive Aviation SA	5 723	6 881	- 1 158
GVAssistance S.A.	41 927	47 213	- 5 286
Compte courant employeur	950	- 526	1 476
<b>Total des créances à l'égard de l'employeur</b>	<b>2 047 043</b>	<b>2 089 506</b>	<b>- 42 463</b>

Les créances à l'égard des employeurs incluent les décomptes des cotisations des employeurs affiliés pour le mois de décembre 2022. Elles ont toutes été payées en janvier 2023.

## 7 Précisions relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

### 7.1 Bilan

#### Actif

##### 7.1.1 Créances à l'égard de tiers

	31 décembre 2022 CHF	31 décembre 2021 CHF
Créances de réassurance	3 811	6 198
Compte courant compagnie d'assurances	363 785	186 209
Crédits d'impôt anticipé récupérables	2 241 398	2 059 296
Intérêts échus pour prêts hypothécaires	6 003	0
<b>Total des créances</b>	<b>2 614 996</b>	<b>2 251 703</b>

##### 7.1.2 Compte de régularisation actif

	31 décembre 2022 CHF	31 décembre 2021 CHF
Turidomus Casareal distribution	3 925 328	3 925 328
Turidomus Proreal distribution	3 723 284	3 723 284
Distribution Turidomus Urban & Mixed-use	1 250 000	1 250 000
Adimora Omega distribution	475 615	475 615
Autres	2 869	5 539
<b>Total du compte de régularisation actif</b>	<b>9 377 096</b>	<b>9 379 766</b>

#### Passif

##### 7.1.3 Autres dettes

Le montant inclut diverses factures en suspens pour l'exercice sous revue, qui ont été réglées en 2023.

##### 7.1.4 Compte de régularisation passif

Le «compte de régularisation passif» comprend principalement la cotisation au fonds de garantie, les charges échues au titre des Honoraires de gestion, les provisions pour honoraires de l'autorité de surveillance CHS et les frais de révision de l'exercice sous revue.

### 7.2 Compte d'exploitation

#### 7.2.1 Primes uniques et rachats

	2022 CHF	2021 CHF	Variation vs l'exercice pré- cédent
Versements volontaires employés	752 062	965 836	- 213 774
<b>Total des primes uniques et rachats</b>	<b>752 062</b>	<b>965 836</b>	<b>- 213 774</b>

#### 7.2.2 Remboursement de versements anticipés pour la propriété du logement / le divorce

	2022 CHF	2021 CHF	Variation vs l'exercice pré- cédent
Remboursements volontaires au titre des versements anticipés pour la propriété du logement	137 361	472 046	- 334 685
Prestations perçues sur droits d'obtention du divorce	552 319	155 223	397 096
Remboursements volontaires des cessions en cas de divorce	10 191	111 715	- 101 524
<b>Total du remboursement de versements anticipés pour la propriété du logement / le divorce</b>	<b>699 871</b>	<b>738 984</b>	<b>- 39 113</b>

Deux personnes (exercice précédent: 7) ont procédé à des remboursements volontaires au titre des versements anticipés pour la propriété du logement. Au total, pour 8 personnes (contre 2 pour l'exercice précédent), une partie des avoirs de vieillesse des conjoints divorcés a été versée au titre de leurs avoirs de vieillesse individuels. En outre, 1 (année précédente : 3) personne a effectué un remboursement volontaire de cession de divorce

### 7.2.3 Rentes pour enfants

	<b>2022 CHF</b>	<b>2021 CHF</b>	<b>Variation vs l'exercice pré- cédent</b>
Rentes pour enfant de retraité	133 424	129 134	4 290
Rentes d'orphelin	32 174	35 334	- 3 160
Rente pour enfant d'invalidé	121 823	86 426	35 397
<b>Total des rentes pour enfants</b>	<b>287 421</b>	<b>250 894</b>	<b>36 527</b>

### 7.2.4 Versements anticipés pour la propriété du logement / le divorce

	<b>2022 CHF</b>	<b>2021 CHF</b>	<b>Variation vs l'exercice pré- cédent</b>
Versements anticipés au titre de l'encouragement à la propriété du logement	325 711	1 269 290	- 943 579
Transfert des avoirs de vieillesse au conjoint divorcé	379 495	347 623	31 872
<b>Total des versements anticipés pour la propriété du logement / le divorce</b>	<b>705 206</b>	<b>1 616 913</b>	<b>- 911 707</b>

Au total, 5 personnes (17 pour l'exercice précédent) ont eu recours au versement anticipé EPL. Le montant moyen d'un versement anticipé EPL était de 65 142 CHF (exercice précédent: 74 664 CHF).

Au total, pour 7 personnes (exercice précédent: 10), une partie des avoirs de vieillesse individuels a été transférée à l'institution de prévoyance des conjoints divorcés.

### 7.2.5 Autres frais

La «part du système de gestion de la santé de Swissport» comprend la participation de la fondation aux frais du domaine de la gestion de la santé des employeurs affiliés. Conformément à la décision du Conseil de fondation du 12 juillet 2007, la Prévoyance professionnelle Swissport verse, au titre des dépenses des employeurs dans le domaine de la gestion de la santé, une participation annuelle aux coûts de 225 000 CHF en vertu des conditions suivantes:

- Les employeurs affiliés à Personalvorsorge Swissport s'engagent pour au moins le même montant de dépenses.
- La Gestion de la santé élabore un plan de mise en œuvre pour la participation aux coûts.

La participation aux coûts a été portée à 275 000 CHF, hors TVA, au 1<sup>er</sup> janvier 2013, et a parallèlement été planifiée jusqu'au 31 décembre 2015. En septembre 2015, elle a été prolongée d'une durée contractuelle de trois ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016. Ce contrat n'a pas été résilié. Sauf résiliation, le contrat est automatiquement prorogé d'une année supplémentaire.

## 7.2.6 frais administratifs

	2022 CHF	2021 CHF	Variation vs l'exercice pré- cédent
Frais de révision	32 950	32 368	582
Frais d'expert	78 849	96 521	- 17 672
Indemnités, frais et formation du Conseil de fondation	63 324	60 053	3 271
Frais administratifs PFS AG	652 991	722 138	- 69 147
Frais de traduction/d'impression	9 349	23 998	- 14 649
Honoraires de l'autorité de surveillance	19 644	20 815	- 1 171
Autres frais administratifs	8 339	5 088	3 251
<b>Total des frais administratifs</b>	<b>865 446</b>	<b>960 981</b>	<b>- 95 535</b>

Sur la base des 3 896 (année précédente: 4 293) assurés actifs et bénéficiaires de rentes (sans rentes d'enfants) au 1<sup>er</sup> janvier 2022, les frais administratifs s'élèvent à 222 CHF (année précédente : 224 CHF) par bénéficiaire.

## 8 Exigences de l'autorité de surveillance

En date du 28 juin 2022, l'autorité de surveillance a pris connaissance du rapport 2021.

## 9 Autres informations sur la situation financière

### 9.1 Rétrocessions

Au cours de l'exercice sous revue, la fondation a sollicité la réception et/ou l'orientation des rétrocessions des gestionnaires de fortune externes en vertu de l'obligation de rendu de compte et de remise de fonds énoncée à l'article 400, al. 1 CO, de la disposition relative à l'émission d'avantages financiers en vertu de l'article 48k OPP2 et de la jurisprudence correspondante du Tribunal fédéral (en dernier lieu dans l'ATF 4A\_127/2012 et 4A\_141/2012 du 29 octobre 2012). Au cours de l'exercice sous revue, aucune rétrocession n'a été déclarée par les gestionnaires de fortune externes.

### 9.2 Mise en gage d'actifs

Un acte de nantissement général est prévu, au titre de la convention de couverture de marge des opérations de change à terme conclue avec Credit Suisse (Schweiz) AG, à hauteur d'un plafond de 20 millions de CHF. Afin d'assurer ce plafond, les actifs mis en dépôt par Credit Suisse sont nantis. Au 31 décembre 2022, il n'y avait aucune opération de change à terme auprès de Credit Suisse (Suisse) SA.

## 10 Événements postérieurs à la date de clôture du bilan

Néant



## **Prévoyance du personnel Swissport, Opfikon**

Rapport de l'organe de révision au Conseil de fondation sur les comptes annuels 2022

Ce rapport est une traduction de la version allemande. En cas de doute, seule fait foi la version originale allemande dans laquelle le rapport de l'organe de révision est reproduit.

## **Rapport de l'organe de révision au Conseil de fondation de la prévoyance du personnel Swissport, Opfikon**

### **Rapport sur l'audit des comptes annuels**

#### **Opinion d'audit**

Nous avons vérifié les comptes annuels de la prévoyance du personnel Swissport (institution de prévoyance), comprenant le bilan au 31 décembre 2022, le compte d'exploitation pour l'année se terminant à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des méthodes comptables significatives.

Selon notre évaluation, les comptes annuels joints sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

#### **Base de l'opinion d'audit**

Nous avons procédé à notre audit conformément à la loi suisse et aux normes d'audit suisses (SA-CH). Nos responsabilités en vertu de ces règles et normes sont décrites plus en détails dans la section «Responsabilités de l'organe de révision pour l'audit des comptes annuels» de notre rapport. Conformément au droit suisse et aux exigences de la profession, nous sommes indépendants de l'institution de prévoyance et avons rempli nos autres obligations déontologiques conformément à ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus constituent une base suffisante et appropriée pour notre opinion d'audit.

#### **Autres informations**

Le Conseil de fondation est responsable des autres informations. Les autres informations incluent celles contenues dans le rapport annuel mais excluent les comptes annuels et notre rapport sur ces derniers.

Notre opinion sur les comptes annuels ne s'applique pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme de conclusion d'audit à leur sujet.

Dans le cadre de notre audit, nous avons la responsabilité de lire les autres informations et, ce faisant, d'évaluer si ces dernières présentent des incohérences significatives avec les comptes annuels, nos connaissances acquises lors de l'audit, ou semblent autrement comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous concluons qu'il existe une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de le signaler. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

#### **Responsabilités du Conseil de fondation pour les comptes annuels**

Le Conseil de fondation est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux exigences du droit suisse, de l'acte de la fondation et des règlements ainsi que des contrôles internes que le Conseil de fondation juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels exempts d'anomalies significatives qui seraient dues à des actes frauduleux ou à des erreurs.

### **Responsabilités de l'expert en prévoyance professionnelle pour l'audit des comptes annuels**

Pour l'audit, le Conseil de fondation désigne un organe de révision et un expert en prévoyance professionnelle. L'expert en prévoyance professionnelle est chargé d'évaluer les provisions nécessaires pour les risques actuariels, constituées de capitaux de prévoyance et de provisions techniques. Le contrôle de l'évaluation des capitaux de prévoyance et des provisions techniques ne fait pas partie des tâches de l'organe de révision au sens de l'article 52c, al. 1, let. a LPP. Conformément à l'art. 52e, al. 1 LPP, l'expert en prévoyance professionnelle vérifie en outre périodiquement si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle relatives aux prestations et au financement sont conformes aux prescriptions légales.

### **Responsabilités de l'organe de révision pour l'audit des comptes annuels**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et d'émettre un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable est un niveau élevé d'assurance mais ne garantit pas qu'un audit effectué conformément au droit suisse et aux SA-CH détectera toujours une anomalie significative, le cas échéant. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou d'erreurs et sont considérées comme significatives si, individuellement ou collectivement, on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent influencer les décisions économiques des utilisateurs prises sur la base de ces comptes annuels.

Dans le cadre d'un audit conforme au droit suisse et aux SA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel et maintenons une attitude critique tout au long de l'audit. Par ailleurs:

- Nous identifions et évaluons les risques d'anomalies significatives dans les comptes annuels, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, planifions et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et obtenons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de ne pas détecter une anomalie significative résultant d'une fraude est supérieur à celui résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions intentionnelles, des déclarations inexactes ou le contournement des contrôles internes.
- Nous acquérons une compréhension du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances données, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'institution de prévoyance.
- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des valeurs estimées présentées, à l'exception des capitaux de prévoyance et provisions techniques évalués par l'expert en prévoyance professionnelle, dans les informations comptables et annexes.

Nous communiquons avec le Conseil de fondation au sujet, entre autres, des constatations d'audit importantes, y compris de toute défaillance significative du contrôle interne que nous identifions au cours de notre audit.

## Rapport sur d'autres exigences légales et juridiques

Le Conseil de fondation est responsable de l'exécution des tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires relatives à l'organisation, à la gestion et aux placements. Nous avons procédé aux audits prescrits à l'article 52c, al. 1 LPP et à l'article 35 OPP 2.

Nous avons vérifié si

- l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires et s'il existait un contrôle interne dimensionné à la taille et à la complexité;
- les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- les comptes de vieillesse LPP étaient conformes aux dispositions légales;
- les mesures visant à garantir la loyauté dans la gestion de fortune avaient été prises et le respect des obligations de loyauté et la divulgation des conflits d'intérêts par l'organe suprême faisait l'objet d'un contrôle suffisant;
- les fonds libres ou les participations excédentaires des contrats d'assurance avaient été utilisés conformément aux dispositions légales et réglementaires;
- les informations et les notifications requises par la loi avaient été fournies à l'autorité de surveillance;
- les intérêts de l'organisme de prévoyance étaient préservés dans les actes juridiques connus avec des personnes apparentées.

Nous confirmons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en la matière ont bien été respectées.

Nous vous recommandons d'approuver les présents comptes annuels.

KPMG AG

Eric Funk  
Expert-réviser agréé  
Réviser en chef

Larissa Kohler  
Experte-réviser agréée

Zurich, le 1<sup>er</sup> juin 2023

Annexe:

- Comptes annuels, comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe